



Affaire suivie par

Marion IMBERT
Secrétariat du Maire

Tél. : 01 64 49 59 40

Fax : 01 64 49 59 39

Maire.secretariat@lavilledubois.fr

Réf. : 2022/02-12

Bien Vivre à La Ville du Bois
Madame la Présidente
8 avenue de Beaulieu
91620 LA VILLE DU BOIS

La Ville du Bois, le 11 février 2022

Objet : Désertification médicale

Madame la Présidente,

Je fais suite à votre correspondance concernant le manque de médecins sur la commune et les éventuelles aides proposées pour faciliter leur installation.

Je vous confirme que la commune est bien située dans une zone d'action complémentaire selon l'Agence Régionale de Santé.

Le cabinet médical pourvu de deux médecins s'est étoffé d'infirmières depuis quelques mois, ce qui, selon ma compréhension, est devenu une maison de santé pluridisciplinaire.

Un local reste disponible pour accueillir un futur médecin et pour lequel les recherches continuent.

Ce médecin, selon la réglementation en vigueur, peut bénéficier d'aides à l'installation en particulier au niveau régional.

Pour ce qui concerne la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Orge-Yvette, celle-ci est animée par le Docteur TRINKL exerçant à Nozay. Ce dispositif a été constitué à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire défini par eux-mêmes regroupant les communes de Ballainvilliers, Chilly-Mazarin, Epinay sur Orge, La Ville du Bois, Longjumeau, Nozay et Saulx-les-Chartreux. Il s'agit d'un projet de santé global, ayant pour but d'aider les professionnels à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner tout en améliorant l'organisation de la prise en charge des patients.

Par ailleurs, la commune peut bénéficier d'aides en vue de la création d'une maison de santé plus importante. Elle peut également faciliter la venue d'un dispositif exclusivement privé, par exemple sur l'un des projets de requalification de la RN20.

Enfin, sachez que la commune ne tire aucun bénéfice en terme de gestion du cabinet actuel. De réelles actions ont été mises en place pour attirer la venue de médecins :

- facturation des locaux à prix coutant,
- achat de matériel médical (ordinateur, logiciel, ...),
- réfection récente du cabinet.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Pierre MEUR



JPM